



COMMUNE DE BIEVRE

Convocation du Conseil communal

Bièvre, le 18 août 2014

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 1^{er} septembre 2014 à 19h30 à la maison communale.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

SEANCE PUBLIQUE

Affaires générales

1. Agence de Développement Local Bièvre/Vresse-sur-Semois -
Renouvellement de la demande d'agrément

Finances

2. Zone de secours incendie.

CPAS et affaires sociales

3. Compte du CPAS

Urbanisme

demandes diverses

4. Adoption provisoire du Plan Communal d'Aménagement dit ""Bièvre-Centre"" - Décision

Fabriques d'églises

5. Compte 2013 de la Fabrique d'église de Baillamont.
6. Compte 2013 de la Fabrique d'église de Oizy
7. Budget 2015 de la Fabrique d'église de Baillamont
8. Budget 2015 de la Fabrique d'église de Monceau
9. Budget 2015 de la Fabrique d'église de Oizy
10. Budget 2015 de la Fabrique d'église de Petit-Fays

Patrimoine

11. Cession d'un terrain au zoning communal de Baillamont - Avis
12. Acquisition d'une parcelle à Naomé au lieu-dit ""Roda"" - Décision.
13. Acquisition de deux parcelles au lieu-dit ""Paffaux et Gros bois"" -
Décision
14. Convention avec la SA WINFARM Bièvre dans le cadre du projet Life
Papillons - Décision

Chasse

15. Approbation de l'adjudication du lot de chasse communale n° 21.

Logement

16. Octroi d'un subside exceptionnel à la SCRL Ardenne et Lesse - Décision

DNF

17. Etat de martelage de l'exercice 2015

Marchés publics

18. ADL Bièvre/Vresse-sur-Semois - Acquisition de vélos à assistance
électrique en partenariat - Marché conjoint avec la Commune de Vresse -
Approbation du cahier spécial des charges et de la convention
19. Amélioration du réseau de distribution à Monceau et à Cornimont -
Acquisition de fournitures pour l'équipement des châteaux d'eau -
Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
20. Acquisition d'outillage pour le service communal ouvrier - Décision -
Mode de passation du marché et fixation des conditions
21. Acquisition de barrières ""NADAR"" - Décision - Mode de passation du
marché et fixation des conditions

22. Acquisition d'un véhicule pour le service Fontainerie- Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
23. Acquisition en urgence d'un perforateur-burineur pour le service communal ""fontainerie"" - Décision du collège communal du 11 août 2014 - Prise d'acte

Travaux

24. Fonds d'investissements des communes 2013-2016 - Travaux de réfection de la rue de la Chapelle à Oizy - Approbation du contrat d'honoraires et de la convention sécurité-santé
25. Acquisition de fournitures pour l'extension du réseau d'égouttage à Oizy, Rue de la Chapelle - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

HUIS-CLOS

Enseignement

26. Démission de Madame Christine MERNY, institutrice primaire pour 6 périodes

La Directrice Générale,

Pour le Collège,

Le Député-Bourgmestre,

Michelle MALDAGUE

David CLARINVAL